

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Butanol-(iso) t.p.
N° Index	: 603-108-00-1
N° CE	: 201-148-0
N° CAS	: 78-83-1
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119484609-23
Code du produit	: CL00.0225
Type de produit	: Matière pure, Matière première
Formule brute	: C4H10O
Synonymes	: 2-méthylpropane-1-ol / alcool 2-méthyl propylique / alcool 2-méthylpropyle / alcool butylique de fermentation / alcool isobutylique / carbinol isopropyle / hydrate de butylène / isobutanol / méthyl-2 propanol-1 / primaire-alcool pseudo propylique

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H336

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conseils de prudence (CLP)

- : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Butanol-(iso) v.p.	(N° CAS) 78-83-1 (N° CE) 201-148-0 (N° Index) 603-108-00-1 (N° REACH) 01-2119484609-23	100	Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Médecin: lavage d'estomac.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Dépression du système nerveux central. Nausées. Vomissements. Maux de tête. Vertiges. Pertes de connaissance.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Teint rouge. Picotement/irritation de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Corrosion du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion

: Risque de pneumonie aspiratoire. Dépression du système nerveux central. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

Symptômes chroniques

: Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO<sub>2</sub>. Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flamme. Eau; risque d'extension de la flamme.

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion

: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur.

Protection en cas d'incendie

: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé. Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz.

Procédures d'urgence

: Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer/disperser gaz/vapeur inflammable avec un rideau d'eau. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

: Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable sec/vermiculite sec/terre sèche kieselguhr, pierre à chaux broyée. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé.

: Observer l'hygiène usuelle.

Mesures d'hygiène

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. acides (forts).

Lieu de stockage

: Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: EXIGENCES SPECIALES : refermable. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: acier. acier inoxydable. fer. verre. fer-blanc. MATERIAU A EVITER: aluminium.

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	154 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	154 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	231 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	75 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>
--	-----------------------

##### DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	55 mg/m <sup>3</sup>
--	----------------------

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,4 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,04 mg/l

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	1,52 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,152 mg/kg poids sec

##### PNEC (Sol)

PNEC sol	0,07 mg/kg poids sec
----------	----------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	10 mg/l
--------------------------	---------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. néoprène. viton. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile. polyéthylène/alcool éthylènevinylelique. PVC. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel. PVA. PVC

#### Protection des mains:

Gants

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Masse moléculaire : 74,12 g/mol

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur douce. Odeur d'alcool.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 (8 %)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,82
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: 24
Point de fusion	: < -90 °C (ISO 3016)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 108 °C (1013 hPa, OCDE 103)
Point d'éclair	: 31 °C (Coupelle fermée, 1013 hPa, ISO 2719)
Température critique	: 265 °C
Température d'auto-inflammation	: 400 °C (1007 hPa, Méthode A.15 de l'UE)
Température de décomposition	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 16 hPa (20 °C, EN 13016-1)
Pression critique	: 43300 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,6
Densité relative	: 0,8 (20 °C, ASTM D4052)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,02
Masse volumique	: 801,7 kg/m³ (20 °C, ASTM D4052)
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Eau: 7 g/100ml (20 °C, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 105) Ethanol: complète Ether: complète
Log Pow	: 1 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Viscosité, cinématique	: 3,871 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 3,103 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
Conductivité	: 912000 pS/m
Concentration de saturation	: 36 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Volatil. Réaction neutre.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

DL50 orale rat	> 2830 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
----------------	---

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	24,6 mg/l air (Autres, 4 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7 (8 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 7 (8 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Viscosité, cinématique	3,871 mm²/s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peu nocif par ingestion (DL50 orale, rat > 2000 mg/kg). Provoque une irritation cutanée. Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée 2000/5000 mg/kg). Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peu nocif par inhalation (CL50 inh, rat > 20 mg/l/4h). Provoque de graves lésions des yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. À des concentrations suffisamment faibles, aucune inhibition de la dégradation des boues activées n'est attendue. Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

CL50 poisson 1	1430 mg/l (Autres, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	1100 mg/l (ASTM, 48 h, Daphnia pulex, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	1799 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	---

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Log Pow	1 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Tension de surface	0,0697 N/m (20 °C, 1 g/l, OCDE 115)
Log Koc	0,31 (log Koc, SRC PCKOCWIN v1.66, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Butanol-(iso) t.p. (78-83-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique.

Indications complémentaires : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

07 01 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1212	1212	1212	1212	1212
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Isobutanol (Alcool isobutylique)	Isobutanol (isobutyl alcohol)	Isobutanol	Isobutanol (Alcool isobutylique)	Isobutanol (Alcool isobutylique)
<b>Description document de transport</b>				
UN 1212 Isobutanol (Alcool isobutylique), 3, III, (D/E)	UN 1212 Isobutanol (isobutyl alcohol), 3, III	UN 1212 Isobutanol, 3, III	UN 1212 Isobutanol (Alcool isobutylique), 3, III	UN 1212 Isobutanol (Alcool isobutylique), 3, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Panneaux oranges

30
1212

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: D/E

Code EAC

: +3Y

### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)

: Soumis aux dispositions

N° FS (Feu)

: F-E

N° FS (Déversement)

: S-D

### Transport aérien

Règlement du transport (IATA)

: Soumis aux dispositions

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)

: F1

Transport admis (ADN)

: T

### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)

: Soumis aux dispositions

Code de classification (RID)

: F1

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Butanol-(iso) t.p. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Butanol-(iso) t.p. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 131)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air)

: 5.2.5 Substances organiques

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

##### Danemark

Classe de danger d'incendie

: Classe II-1

Unité de stockage

: 5 litre

Remarques concernant la classification

: R10 <H226;H318;H315;H335;H336>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Butanol-(iso) t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit